



Orcier, le 10 janvier 2020

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JANVIER, 20h

Mme BAUD Thérèse, Maire, Mme GRANDO Anna, M. COSNE Jean, Adjoints, M. DETRAZ Anthony, Mme BOUJON Valérie, M. DETRAZ Jules, Mme MEUNIER Sandra, M. SANCHEZ Frédéric, Mme MOURONVALLE Nathalie, M. VITUPIER Renaud, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. BOURGEOIS Joseph, Premier Adjoint, Mme BINASCO Noémie, Quatrième Adjoint, M. GAYOT Marc, Conseiller Municipal Délégué, Mme MICHEL Christelle, Conseillère Municipale.

M. BOURGEOIS Joseph, Premier Adjoint, donne pouvoir de vote à Mme GRANDO Anna, Deuxième Adjointe.

M. GAYOT Marc, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir de vote à Mme BAUD Thérèse, Maire.

M. Anthony DETRAZ a été désigné secrétaire de séance.

Un point est rajouté à l'ordre du jour : acquisition des parcelles section AR n°x 133,134,136,137,148 et 149, situées chemin de Battalieux.

* * *

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre est adopté.

Travaux de ravalement de façades et de réfection de la toiture du clocher : réattribution du lot 1 : Echafaudages, suite à la renonciation de l'entreprise retenue : Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2019-65 du 10 décembre 2019, le Conseil Municipal a attribué les marchés relatifs aux travaux de ravalement de façade et de réfection de la toiture du clocher, dans le cadre d'une consultation par procédure adaptée.

Le 24 décembre 2019, l'entreprise YASAR a transmis un courrier de renonciation au lot 1 : Echafaudages. En tenant compte du classement des offres, la Commune peut attribuer le lot au candidat arrivé en deuxième position, à savoir la société DUVAL-CORPORATE à Villeurbanne.

Après acceptation par ce candidat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide d'attribuer le lot 1 : Echafaudages, à l'entreprise DUVAL CORPORATE pour un montant TTC de 13.009,82 €,
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer le marché correspondant.

Travaux de ravalement de façade et de réfection de la toiture du clocher : demande de subvention auprès du Département : Madame le Maire rappelle que les marchés relatifs aux travaux de ravalement de façade (renforcement de la structure du clocher) et de réfection de la toiture ont été attribués. Les travaux se décomposeront en quatre lots :

- Lot 1 : Echafaudages.
- Lot 2 : Maçonnerie.
- Lot 3 : Couverture/Cuivrierie.
- Lot 4 : Peinture.

Le montant global des travaux s'élève à 111.085 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, qui en fixera le taux.

Thonon Agglomération : statuts - Révision n° 3 - Compétence facultative : Madame le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire de Thonon agglomération n° CC000617 en date du 26 novembre 2019 relative à la révision statutaire n°3. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en compte l'évolution des compétences et d'intégrer au sein des statuts de Thonon Agglomération, la compétence facultative nouvelle, suivante :

- ✓ **Article 4-3-17 : Santé** : participation financière à la permanence des soins assurés au sein de l'Hôpital Georges Pianta.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la révision statutaire n° 3 de la Communauté 'Agglomération Thonon Agglomération.

Budget Principal : règlement des dépenses d'investissement par anticipation pour 2020 : l'assemblée délibérante de la commune peut engager de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 qu'à condition que le Conseil Municipal l'y autorise, en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, en attente du vote du budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :

CHAPITRE 21 : 33.830 x ¼ = 8.457,50 €
CHAPITRE 23 : 1.204.583 x ¼ = 301.145,75 €.

Acquisition des parcelles cadastrées section AR n°s 133,134,136,137,148 et 149, situées chemin de Battalieux : afin d'assurer une meilleure visibilité au carrefour situé Chemin de Battalieux/RD 35 (Route du Lyaud) et suite à l'accord des propriétaires des parcelles concernées, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles suivantes :

Réf cadastrale	Superficie	Prix au m ²	Prix total
AR 133	352 m ²	4,00 €	1 408,00 €
AR 134	50 m ²	4,00 €	200,00 €
AR 136	45 m ²	4,00 €	180,00 €
AR 137	43 m ²	4,00 €	172,00 €
AR 148	15 m ²	4,00 €	60,00 €
AR 149	388 m ²	4,00 €	1 552,00 €
		TOTAL	3.572,00 €

Le Conseil, à l'unanimité :

Accepte d'acquérir les parcelles citées ci-avant, pour un montant total de 3.572,00 € et de régler les frais de notaire ;

Autorise Madame le Maire :

- ✓ à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles cadastrées section AR n°s 133,134,136,137,148,149 ;
- ✓ à signer les actes authentiques correspondants.

Départ de Mme Nathalie MOURONVALLE à 20h40.

Bilan du Comité du Territoire - Service Environnement de Thonon-Agglomération : les lois de décentralisation du 27 janvier 2014 et du 7 août 2015 ont confié aux intercommunalités la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

L'objectif : inscrire cette mission dans une logique de bassin versant et lui offrir une gouvernance plus pertinente pour allier efficacement restauration et protections des populations.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2018, Thonon Agglomération est en charge de :

- ✓ l'aménagement des bassins versants,
- ✓ l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- ✓ la défense contre les inondations,
- ✓ la protection et la restauration des zones humides.

Madame le Maire présente aux élus le bilan du Comité de Territoire pour 2019 : amélioration de la qualité bactériologique et physico-chimique des cours d'eau, mise en place d'abreuvoirs en berge, renaturation des rivières Vion (Douvaine) et Bévière (Massongy), bief du Redon (Margencel), réalisation de travaux de valorisation pédagogique (sentier du Petit Lac à Lully, observatoire ornithologique de Chens-sur-Léman dans le cadre de Natura 2000...) et de restauration de milieux combinée à un objectif de protection contre les inondations (Grand Marais et Pré de la Mare à Allinges), suivi piscicole.....

Les études relatives aux derniers grands projets de renaturation inscrits au Contrat de Territoire du Sud-Ouest Lémanique ont, de leur côté, été engagées (ruisseau du Grand Vire à Bons-en-Chablais et rives du Léman à Anthy-sur-Léman, Margencel et Sciez) pour une mise en œuvre programmée d'ici à 2021.

Le dossier complet est consultable sur le site de Thonon-Agglomération.

Questions diverses :

Logement social

Une plaquette réalisée par le service habitat de Thonon Agglomération sera disponible mi-janvier pour expliquer aux demandeurs de logements sociaux les démarches à effectuer.

Calendrier des prochaines réunions :

Mercredi 22/01/20 à 20h : Commission Urbanisme.

Jeudi 23/01/2020 à 20h : CCAS.

Mardi 04/02/2020 à 20h : Conseil Municipal.

Mercredi 05/02/20 à 20h : Commission Urbanisme.